

Comportement en cas d'un arrêt de tir (Feierstop) aux stands de tir de 50 et de 100m.

En cas où un tireur quitte la ligne de tir pour avancer sur le pas de tir (pour ramasser des douilles ou récupérer une cible), il doit commander un « Feierstop » :

- Les armes doivent être déchargées, culasses ouvertes, chargeurs retirés et témoin introduit.
- Les tireurs reculent d'un mètre des armes déposées à la ligne de tir.
- Le commissaire de tir sera informé qui se déplacera afin de surveiller le « Feierstop ».

Interdiction (!) d'avancer sur le pas de tir avant l'arrivée du commissaire de tir

Sans la présence d'un commissaire de tir, personne n'est autorisée à avancer devant la ligne de tir.

Le Conseil d'Administration